



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 127083

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le rapport de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) rendu public en janvier 2012, « Prévenir et guérir les difficultés des copropriétés ». Il propose entre autres d'évaluer les effets de l'entrée en copropriété du patrimoine des bailleurs sociaux. À cette fin, une étude pourrait être conduite par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), en lien avec l'union sociale de l'habitat (USH), afin de recueillir les pratiques des bailleurs et d'analyser d'anciennes opérations de vente. Il l'interroge sur la position du Gouvernement à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127083

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 913

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)